

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **11 JANVIER 2022** à 19h14 heures, par téléconférence, sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Le siège #2 est vacant.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h14.

2022-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2021
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2021
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2021 - Adoption du budget et du PTI
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Adoption du règlement 103-2022 sur la taxation 2022
 - 7.2 - Adoption du règlement 104-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
 - 7.3 - Demande au programme TECQ
 - 7.4 - Renouvellement ADMQ
 - 7.5 - Immeubles en ventes pour non-paiement des taxes
 - 7.6 - Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
 - 9.2 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - Rapport du chef d'équipe
 - 10.2 - Appel d'offres abat poussière
 - 10.3 - Appel d'offres gravier
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 - Demande au programme Emploi été Canada
- 12 - DÉVELOPPEMENT
- 13 - URBANISME
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-04

3.3 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2021 - Adoption du budget et du PTI

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021 - Adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-01-05

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la liste des comptes du mois de décembre 2021 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	68
	439,12\$

Salaires:	14
	096,50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Rencontre avec le nouveau maire de Ste-Rose pour lui souhaiter la bienvenue et le mettre au fait des dossiers en cours.

7 - ADMINISTRATION

2022-01-06

7.1 - Adoption du règlement 103-2022 sur la taxation 2022

ATTENDU qu'un projet de règlement sur la taxation 2022 a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Monsieur Sylvain Gilbert.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'adopter le règlement 103-2022 sur la taxation 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-07

7.2 - Adoption du règlement 104-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

ATTENDU qu'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère, Madame Colette Brulotte.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'adopter le règlement #104-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-08

7.3 - Demande au programme TECQ

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-09

7.4 - Renouvellement ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

Que l'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec 2022 soit payée pour la directrice générale au montant de 495\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-10

7.5 - Immeubles en ventes pour non-paiement des taxes

La liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes est transmise aux membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte:

D'envoyer des lettres par courrier recommandé aux propriétaires qui n'ont pas donné de réponse ni pris d'arrangement pour payer leurs taxes des années 2020 et précédentes.

Des frais de poste de 30\$ seront chargés à ces contribuables, tel que prévu à notre réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-11

7.6 - Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

2022-01-12

9.2 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Etchemins (3^e génération) ;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de janvier 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport du chef d'équipe

2022-01-13

10.2 - Appel d'offres abat poussière

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-01-14

10.3 - Appel d'offres gravier

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres pour la fourniture de gravier pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 - LOISIRS ET CULTURE

On remercie Keven Marquis pour l'entretien de la patinoire, les gens apprécient beaucoup!

2022-01-15

11.1 - Demande au programme Emploi été Canada

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire organiser un camp de jour à l'été 2022 en association avec la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

ATTENDU QUE vu la situation il est nécessaire d'embaucher plus de personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'autoriser la directrice générale à présenter une demande de subvention au programme Emploi été Canada pour 2 animateurs/animatrices de camp de jour pour l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise avant la présente réunion.

2022-01-16

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 19h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse